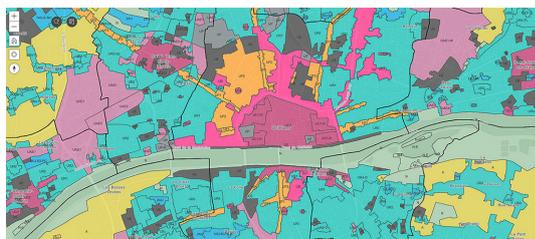


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17.03.2023

Enquête publique pour la première modification du PLUm

Le plan local d'urbanisme métropolitain (P.L.U.M.) a été approuvé par délibération du conseil métropolitain en date du 7 avril 2022. Une procédure de modification n° 1 est en cours, et entrera en enquête publique à compter du 23 mars. Cette nouvelle enquête doit permettre de porter à la connaissance du public les évolutions du PLUm contenues dans cette procédure et de recevoir remarques et observations.



L'objectif de cette modification n° 1 est de prendre en compte les besoins nouveaux du territoire, d'apporter des adaptations au règlement écrit et graphique, de renforcer son applicabilité lors de l'instruction du droit des sols, d'adapter au mieux le document aux projets des communes et aux politiques publiques métropolitaines, et de prendre en compte les erreurs matérielles. L'ensemble des évolutions est réalisé dans le respect de l'économie générale du PLUm, tel que défini dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Pour rappel, lors d'une enquête publique, les remarques sont analysées par un tiers indépendant : le commissaire enquêteur. Ces observations seront enregistrées et conservées à des fins d'analyse. À l'issue de l'enquête publique, la modification n°1 du PLUm, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera présentée au conseil métropolitain pour approbation.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dates** : du jeudi 23 mars 2023 à 08h30 au vendredi 07 avril 2023 à 12h00
- Le dossier pourra être consulté en ligne 7j/7 et 24h/24 jusqu'au dernier jour de l'enquête, le vendredi 07 avril à 12h sur www.orleans-metropole.fr, mais également dans chacune des mairies de la métropole
- Observations possibles par voie postale, lettre déposée, mail, registres papiers (informations sur www.orleans-metropole.fr)
- Permanences avec les commissaires enquêteurs :
 - **Orléans Métropole** : jeudi 23 mars 2023 de 10h à 13h
 - **Mairie de Chécy** : samedi 25 mars 2023 de 9h à 12h
 - **Mairie d'Olivet** : lundi 27 mars 2023 de 14h à 17h
 - **Pôle urbain de Fleury-les-Aubrais** : mercredi 29 mars 2023 de 9h à 12h
 - **Mairie de Saint-Jean de Braye** : vendredi 31 mars de 13h30 à 16h30
 - **Mairie de Saint-Jean le Blanc** : lundi 03 avril de 9h à 12h
 - **Mairie de Saran** : mercredi 05 avril de 13h à 16h
 - **Hôtel de Ville d'Orléans** : vendredi 07 avril 2023 de 09h à 12h

Germain FOURNIER, attaché de presse
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38

Mail : germain.fournier@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr

#OrleansMetropole



@RPOrleansMetro

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ